



Restitution entretien annuel different de l'entretien + repasser

Par **Ce71000**, le **08/02/2019** à **19:20**

Bonjour, j'ai recement passé mon entretien annuel qui etait plutot positif. M'a responsable est venu me rapporter la restitution sur laquelle beaucoup de chose étaient différentes (objectif pour fin d'année 2019 passé par exemple à fin février, objectif de l'année precedent dit réaliser mais passer en non réalisé). J'ai refusé de signer cette restitution. J'ai envoyer un recommandée pour indiquer mon étonnement. Mes responsable m'indique que nous le repasserons. Non plus qu'avec mes 2 responsable mais également avec le. Grand directeur. Ont il le droit de me faire repasser cette entretien ? Avait il le Droit de changer ce qui c'était. Dit ? Merci pr votre aide

Par **P.M.**, le **08/02/2019** à **21:45**

Bonjour,

L'entretien annuel d'évaluation n'étant pas prévu au Code du Travail mais étant du pouvoir de direction de l'employeur, je n'ai pas trouvé de Jurisprudence qui limite le nombre de membres de la direction et/ou qu'il puisse être refait...

Par **Ce71000**, le **09/02/2019** à **14:04**

Merci pour votre retour. Il est juste notifier dans la convention collectif (de la branche de l'aide a domicile) : "chaque salarié beneficie tous les 2 ans d'un entretien professionnel avec son employeur ou son représentant."

Par **P.M.**, le **09/02/2019** à **15:02**

Il semble qu'il ne s'agisse pas de cet entretien professionnel mais d'un entretien d'évaluation...